

Présentation budgétaire

Année 2015

Le 28 novembre 2014



Présentation budgétaire

Année 2015

Le 28 novembre 2014



1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 872-3568
Télécopieur : 514 872-2556
ocpm.qc.ca

Mot de la présidente

L'année 2014 a été riche en changements pour l'OCPM. Mentionnons en premier lieu, le départ de Louise Roy, présidente de l'Office pendant deux mandats, soit 8 ans et qui a quitté ses fonctions en juin dernier. Mme Roy aura marqué l'Office au cours de ces années cruciales en élargissant son audience et en mettant en place des mécanismes de consultation nouveaux et innovateurs. Nous lui sommes reconnaissants de ces initiatives et son héritage teintera longtemps la vie de l'Office. Nous tenons à la remercier pour son excellent travail.

Ce départ a aussi voulu dire une nouvelle présidence. J'ai été très honorée d'avoir été sélectionnée à ce poste important pour la vie démocratique de Montréal à l'issue d'un processus rigoureux. Je compte mettre toute mon énergie et mes compétences afin de relever les défis qui se présenteront au cours de ce prochain mandat. Je suis donc entrée en fonction à la mi-septembre. L'histoire de l'Office a démontré que les années postélectorales se traduisent par un nombre plus restreint de mandats. Cela s'est avéré encore une fois cette année. En conséquence, l'Office n'a pas utilisé la totalité des crédits qui lui étaient alloués et un excédent d'environ 200 000 \$ sera dégagé en fin d'année et versé au fonds consolidé de la Ville.

Cela constitue cependant une situation exceptionnelle. En effet, le budget de base de l'Office est resté presque inchangé depuis 2003 et ne nous a plus permis de mener à terme toutes les consultations pour lesquelles nous avons reçu un mandat au cours des dernières années. C'est la raison pour laquelle, de façon récurrente depuis 2011, nous avons dû faire des demandes de crédits supplémentaires en cours d'année qui ont chaque fois été accordés. Il est à prévoir que cette situation perdurera au cours des prochaines années, à moins que les crédits alloués dans le budget de base ne soient augmentés sensiblement.

Les mandats de l'Office sont donnés soit par le Conseil municipal, soit par le Comité exécutif en vertu de l'article 89 ou en vertu de l'article 83. Il est aussi prévu à la Charte que le conseil d'agglomération peut mandater l'Office pour tenir la consultation sur son territoire lorsqu'un projet visé par l'article 89 de la Charte fait partie d'une compétence d'agglomération.

Les questions de modifications au Plan d'urbanisme et de réglementation sont généralement données en vertu de l'article 89, alors que l'examen de Plans ou de politiques se fait en vertu de l'article 83. Cet article nous permet aussi de développer des partenariats ou d'offrir des conseils ou du soutien sur toute consultation menée par une instance de la Ville. Par cette disposition,

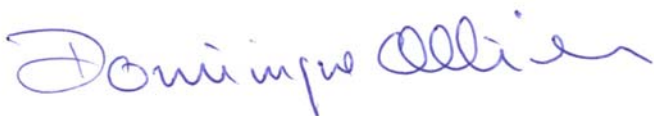
l'Office a aussi le mandat de faire la promotion des meilleures pratiques de consultation publique.

Parmi les dossiers traités par l'Office en 2014, soulignons celui du projet immobilier Les ateliers Castelnau, l'implantation d'un centre de traitement des matières organiques à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, un projet immobilier sur la rue Saint-Antoine Ouest et le secteur d'emplois du Plateau Est.

Un autre important dossier a été mené, soit celui d'une collaboration avec le Bureau de la ville intelligente dans le cadre de ses consultations citoyennes. Dans ce cas, l'Office a accompagné le Bureau dans un partenariat qui s'est traduit par la tenue de causeries citoyennes dans cinq bibliothèques aux quatre coins de la Ville et par la tenue, le 23 novembre, d'un colloque portant sur comment devrait se traduire une ville intelligente pour les citoyens. À cette occasion, l'Office a utilisé des outils de communications novateurs, tant dans l'utilisation des nouvelles technologies que dans les processus d'animation.

L'avancée des technologies ainsi que le désir exprimé par les citoyens de participer et d'être entendus dans les mécanismes de décision publique, laissent présager que l'Office aura de plus en plus besoin de recourir à des mécanismes novateurs pour bien réaliser sa mission et rester en phase avec les meilleures pratiques en termes de consultation publique.

La présidente,

A handwritten signature in blue ink, reading "Dominique Allier". The signature is fluid and cursive, with the first name "Dominique" written in a larger, more prominent script than the last name "Allier".

Mission et principales activités

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal. Il réalise des mandats de consultation publique relatifs aux différentes compétences de la Ville de Montréal, notamment sur les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire ou sur tout projet désigné par le Conseil municipal ou le Comité exécutif. Il a aussi le mandat de proposer des règles d'encadrement de toutes les consultations publiques faites par une instance de la Ville afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces.

Organigramme et structure administrative

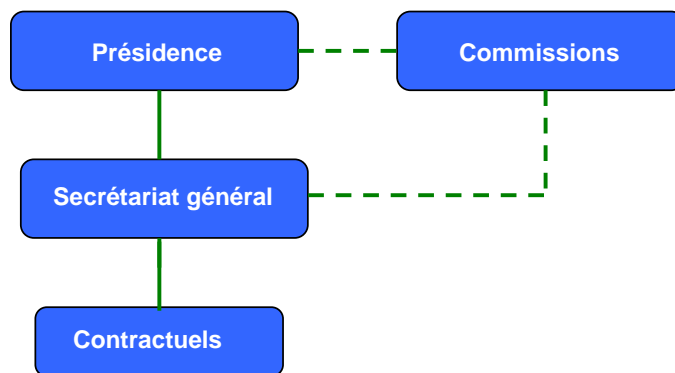
La présidente et les commissaires de l'OCPM sont nommés par le Conseil municipal, conformément à la Charte de la Ville. L'équipe est composée de membres ad hoc qui sont appelés par la présidente à constituer une commission au moment où les mandats lui sont confiés. Ces commissaires ad hoc sont actuellement au nombre de 24. Les commissaires sont généralement nommés pour des mandats de trois ans qui peuvent être renouvelés. Les commissaires proviennent d'horizons divers permettant de couvrir tous les angles des consultations confiées à l'Office. Rappelons que les commissaires ne peuvent être des élus de la Ville ou des fonctionnaires.

Le secrétariat général de l'Office est constitué d'une petite équipe chargée de préparer les consultations et d'en assurer le bon déroulement (dossiers de documentation, logistique, avis publics et information au public). C'est aussi au secrétariat général que revient la tâche de soutenir les commissions.

Le secrétaire général est un fonctionnaire permanent de la Ville de Montréal qui a été affecté à l'Office par le Comité exécutif au moment de la mise en place de l'OCPM en 2002. Du personnel de soutien et des analystes complètent l'équipe. Ponctuellement, d'autres analystes et employés sont embauchés au besoin pour soutenir les commissions.

Tous les employés, à l'exception du secrétaire général, sont des employés de l'Office, tel que le prévoit l'article 80 de la Charte.

La structure organisationnelle de l'Office se décline ainsi :



Plan d'affaires

La *Charte de la Ville de Montréal* définit ainsi le mandat de l'OCPM :

1. De proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la Ville responsable de cette consultation en vertu de toute disposition applicable afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces;
2. de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement révisant le plan d'urbanisme de la ville;
 - 2.1. de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville, à l'exception de ceux adoptés par un conseil d'arrondissement;
3. de tenir, sur tout projet désigné par le Conseil ou le Comité exécutif de la Ville et à la demande de l'un ou de l'autre, des audiences publiques sur le territoire de la ville.

La *Charte de la Ville de Montréal* prévoit également que l'OCPM peut tenir des audiences publiques sur tout règlement concernant la réalisation d'un projet relatif à :

- un équipement collectif ou institutionnel, tels un équipement culturel, un hôpital, une université, un collège, un centre des congrès, un établissement de détention, un cimetière, un parc régional ou un jardin botanique;
- de grandes infrastructures, tels un aéroport, un port, une gare, une cour ou une gare de triage ou un établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;
- un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 25 000 mètres carrés;
- un bien culturel reconnu ou classé ou à un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de cette loi.

Mandats de consultation

Office de consultation publique de Montréal – 2014

Arrondissement	Date du mandat	Projet	Dates de consultation
Ville-Marie	24 septembre 2013	Projet immobilier sur la rue Saint-Antoine Ouest	28 janvier 2014 et 25 février 2014
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	28 janvier 2014	Projet immobilier Les ateliers Castelnau	17 février, 18, 20 et 24 mars 2014
Plateau-Mont-Royal	21 mai 2014	Secteur d'emplois du Plateau Est	28 et 30 octobre, 5 novembre, 6, 8 et 15 décembre 2014 et 20 janvier 2015
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	21 août 2014	Implantation d'un centre de traitement des matières organiques à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	22 octobre 2014, 12 et 13 novembre 2014
Toute la ville	11 juin 2014	Projet de train SLR dans l'axe du pont Champlain	À venir
Toute la ville		Consultations sur la ville intelligente	2, 8, 9, 15, 16 et 23 novembre 2014

Toute la documentation pertinente aux consultations, incluant les rapports des commissions, est disponible sur le site de l'OCPM au : www.ocpm.qc.ca

Budget

Le nombre des consultations confiées à l'Office par le Conseil municipal et le Comité exécutif est laissé à la discrétion de ces deux instances. Il est donc difficile d'établir des hypothèses sur le volume et l'ampleur des consultations qui seront confiées à l'Office par les instances politiques de la Ville de Montréal en 2015. Cependant, nous avons constaté au cours des douze dernières années que, pour les années suivant une année électorale, le nombre de dossiers confiés à l'Office est en baisse. Cela a encore été le cas en 2014, après l'élection de novembre 2013. Par ailleurs, nous savons déjà que plusieurs dossiers seront réalisés l'an prochain. En plus de compléter les mandats en cours comme celui sur le SLR du pont Champlain, nous anticipons des dossiers qui ont fait l'objet d'annonce comme, par exemple, celui d'un PPU dans le secteur Turcot. D'autres dossiers sont aussi en cours de préparation dans plusieurs arrondissements.

Le budget de l'OCPM est voté par le Conseil municipal. Il est fixé en vertu de l'article 82 de la charte qui indique que « *Le Conseil met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à l'exercice de ses fonctions* ».

Le budget de l'Office a oscillé entre 1 750 000 \$ et 1 800 000 \$ depuis sa première année complète d'opération en 2003 et a été fixé à 1 803 000 \$ pour 2015. Après paiement des coûts fixes d'opération, un montant d'environ 800 000 \$ est disponible pour les frais directement liés aux audiences publiques (avis publics, location de salles, sténographie, honoraires professionnels des commissaires et analystes, etc.).

En 2014, ces sommes ont été suffisantes pour réaliser tous les mandats confiés à l'Office par le Comité exécutif ou le Conseil municipal. Le nombre restreint de mandats permettra même à l'Office de dégager un surplus de 208 000 \$ qui sera retourné aux coffres de la Ville. Cependant, cette situation pourrait ne pas se reproduire en 2015, au contraire. Selon le nombre de dossiers qui lui seront confiés, il est possible que l'Office doive faire une demande de crédits supplémentaires en cours d'année. Cette pratique est devenue récurrente dans la mesure où le budget maintenu au niveau de 2003 ne permet plus de couvrir les frais de tenue de consultations toujours plus complexes.

Évolution budgétaire 2012-2015

2012

Budget accordé	1 762 000 \$	
+ crédits supplémentaires	645 000 \$	2 407 000 \$
Réel au 31 décembre	2 344 000 \$	

2013

Budget accordé	1 803 000\$	
+ crédits supplémentaires	500 000\$	2 303 000\$
Réel au 31 décembre	2 204 000 \$	

2014

Budget accordé	1 803 000 \$	
Estimé des dépenses	1 595 000 \$	

2015

Budget accordé	1 803 000 \$	
Estimé des dépenses	1 803 000 \$	

ADDENDA

Évolution budgétaire 2012 - 2015 par catégorie

	Réel	Réel	Estimé	Prévisions
	2012	2013	2014	2015
Rémunération	628 000 \$	686 000 \$	670 000 \$	685 000 \$
Avantages sociaux	102 000 \$	112 000 \$	140 000 \$	140 000 \$
Transports et comm.	267 000 \$	215 000 \$	150 000 \$	150 000 \$
Services prof. & adm.	1 025 000 \$	934 000 \$	555 000 \$	725 000 \$
Location et entretien	300 000 \$	85 000 \$	70 000 \$	85 000 \$
Biens non durables	22 000 \$	12 000 \$	10 000 \$	18 000 \$
TOTAL	2 344 000 \$	2 204 000 \$	1 595 000 \$	1 803 000 \$
Autorisé en début d'année	1 762 000 \$	1 803 000 \$	1 803 000 \$	1 803 000 \$

Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe, bureau 1414
14^e étage
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 872-3568
Télécopieur : 514 872-2556

Luc Doray
Secrétaire général
Courriel : ldoray@ville.montreal.qc.ca